

ID: 085-200023778-20220721-DL_2022_06_08-DE



République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège:

4 rue du Soleil Levant CS 63669 85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil: 47

Membres en exercice: 47

Membres présents :37

DELIBERATION n° 2022 - 06 - 08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération" Séance du 21 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 juillet, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 12 juillet, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents: André COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Francine ZIMMERLIN, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Jérôme MESNARD, Béatrice JUSTIN, Laurent BOUDELIER, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Valérie VECCHI.

Pouvoirs: Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Jean-Baptiste RABINIAUX à Céline DELOMME / Thierry BIRON à Vincent PIPAUD / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Jérôme MESNARD à François BLANCHET / Laurent BOUDELIER à Dominique MALARY.

Yann THOMAS est désigné secrétaire de séance.

Approbation d'un avenant n° 1 à l'accord-cadre à bons de commandes n° 2020-024 de "Fourniture, pose et entretien des pneumatiques des véhicules poids lourds et des engins de chantier"

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ZAÉ du Soleil Levant CS 63669 - Givrand 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55 Courriel accueil@payssaintgilles.fr



Envoyé en préfecture le 26/07/2022

Reçu en préfecture le 26/07/2022

Affiché le

---ID: 085-200023778-20220721-DL 2022 06 08-DE

Un accord-cadre à bons de commandes 2020-024 de fourniture, pose et entretien des pneumatiques des véhicules poids lourds et des engins de chantier de la Communauté de Communes, de 1 an reconductible trois fois par période de 12 mois avec une révision annuelle par ajustement, comportant un seuil minimum annuel de 60 000 € HT et un seuil maximum de 120 000 € HT par période a été conclu le 24 septembre 2020 avec CHOUTEAU PNEUS. La 1ère révision par ajustement a donc eu lieu en septembre 2021 avec une augmentation movenne de 9.76 %.

Compte tenu des fortes variations de prix s'étant succédées depuis le début d'année 2022 sur le marché des pneumatiques, le titulaire s'est prévalu de hausses exceptionnelles dans les tarifs appliqués par ses fournisseurs depuis septembre 2021 pour demander une révision des prix non prévue dans le cahier des clauses particulières du marché conclu. Afin de limiter la charge de cette augmentation des coûts, il a été demandé au titulaire de bien vouloir proposer des produits d'une marque différente et moins onéreux pour les pneus de seconde ligne pour les engins de chantier ayant connu l'augmentation la plus importante.

Le Bordereau des Prix Unitaires révisé proposé comporte des prix avec une augmentation moyenne de 9,88 %, en cohérence par rapport aux augmentations des barèmes fournisseurs, avec une substitution des pneus de seconde ligne d'engins de chantier génie civile de MITAS à SOLIDEAL, et d'engins de chantier travaux publics de TRELLEBORG à VREDESTEIN, et avec une baisse moyenne du pourcentage de rabais sur les prix catalogues de 0,75 %.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la passation d'un avenant n° 1 sans incidence sur les montants minimums et maximums, et ayant pour objet l'ajustement exceptionnel des prix du Bordereau des Prix Unitaires.

Le Conseil Communautaire.

Dûment convoqué.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5216-1 et suivants.

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L6, L2194-1, R2194-7 et R2194-

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêtés préfectoraux n°2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2019-09-10 en date du 12 décembre 2019 autorisant le lancement d'une consultation relative à la fourniture et à la pose de pneumatiques sur les véhicules poids lourds et autorisant le Président à attribuer et signer les marchés correspondants,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offre du 03 septembre 2020 attribuant l'accord-cadre de fourniture, pose et entretien des pneumatiques des véhicules poids lourds et des engins de chantier de la Communauté de Communes.

Vu le marché conclu,

Vu les crédits inscrits au BP 2022.

Vu le projet d'avenant n°1 au marché 2020-024.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 7 juillet 2022,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE:

Article 1: d'approuver la passation d'un avenant n° 1 au marché public n° 2020-024 Fourniture, pose et entretien des pneumatiques des véhicules poids lourds et des engins de chantier de la Communauté d'Agglomération sans incidence financière sur les seuils minimum et maximum de l'accord cadre;

Envoyé en préfecture le 26/07/2022 Reçu en préfecture le 26/07/2022

Affiché le

ID: 085-200023778-20220721-DL_2022_06_08-DE

<u>Article 2</u>: d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 correspondant et à prendre tout acte d'exécution.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :

2 6 JUIL. 2022

- de l'affichage le :

 de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le :

2 6 JUIL. 2022

Givrand, le 26 juillet 2022

Le Président,

François BLANCHET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.